



MGEN Technologies

NAO 2025

Toujours pas d'augmentations générales...

Les « Négociations Annuelles Obligatoires » débutées en 2024 se prolongent en ce mois de janvier 2025 mais d'ores-et-déjà la Direction du Groupe MGEN a confirmé qu'il n'était pas question de procéder à une augmentation générale des salaires malgré la demande des organisations syndicales, tous secteurs confondus.

En réponse : Une nouveauté...

La Direction propose la mise en place d'une prime sur « objectifs collectifs », dont tout reste à définir. Pour 2025, cette prime serait versée intégralement, faute de temps.

Mais dès l'an prochain, le choix des objectifs collectifs et leur bon dosage fixeront une partie de votre rémunération comme le fait déjà l'intéressement.

En simplifiant, la Direction propose d'ajouter une variable à votre salaire suivant des critères aujourd'hui inconnus (ce qui la distingue de l'intéressement déjà existant) et cela à la place d'une augmentation qui elle est définitive et fixe.

La compensation des 14% de perte de pouvoir d'achat des salariés MGEN Technologies, depuis 2021 - pour ceux qui ont eu le malheur de ne pas bénéficier d'augmentation(s) individuelle(s) durant cette période - n'est pas du tout entendu par la Direction. Notre revendication de 250 euros « brut » mensuels pérennes n'est absolument pas prise en compte !



Malgré des résultats financiers montrant que le groupe MGEN se porte très bien, le pourcentage de la masse salariale dédié aux NAO diminue : de 4,8% l'an passé (3,6% pour les dispositifs de rémunération + 1,2% pour la PPV), elle passe à 4,2% cette année (PPV incluse), le tout dans un contexte de masse salariale en déclin du fait de la politique de réduction des effectifs.

Au vu de ces NAO, il apparaît clairement que le groupe MGEN continue sa politique drastique de réduction des coûts. Les salariés ne sont plus vus comme une force de production mais comme un centre de coût dans lequel il faut « tailler » sans hésitation.

Oublions les beaux discours de félicitations, remerciant nos efforts et notre investissement dans la réussite de la PSC et des diverses réorganisations. Nous sommes un coût et pas question de redistribuer, même en partie, le « trésor de guerre » que la MGEN (c'est-à-dire nous !) s'est constituée et qu'elle continue à alimenter chaque année...

Nous vous attendons nombreux à la réunion d'information syndicale du mardi 14 janvier 2025 à 15 H.

Nous vous rappelons que vous n'êtes pas tenus de débadger pour participer à cette réunion suivant les dispositions prévues au titre du « Protocole d'accord relatif à l'organisation des institutions représentatives du personnel au sein du groupe MGEN » : *Tout salarié bénéficiera d'une heure par mois sur son temps de travail pour se rendre, dans l'enceinte du Centre dont il relève, à une réunion de la section syndicale de son choix, sous réserve qu'il en informe préalablement, par voie électronique si possible, son responsable hiérarchique ».*